

DECLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL A LA HAUSSE

SUR LES ACTIONS ET LES DROITS DE VOTE DE

LA SOCIETE D'ARTICLES HYGIENIQUES – SAH -

Madame Jalila MEZNI, qui détenait directement 13 043 452 actions et droits de vote représentant 42,8% du capital* de la société SAH, a déclaré avoir franchi directement à la hausse, le 08 janvier 2014, les seuils de **50%** et **66,6 %** du capital, suite à l'acquisition sur le marché de 7 380 060 actions et droits de vote représentant 24,22% du capital de la société.

Madame Jalila MEZNI a déclaré comme objectifs pour les douze mois à venir :

- qu'elle va poursuivre l'acquisition de nouvelles actions ou de nouveaux droits de vote,
- qu'elle n'envisage pas la cession des actions ou des droits de vote lui appartenant.

Cette déclaration a été communiquée à la Bourse par MAC SA, Intermédiaire en Bourse, le 09 Janvier 2014.

* Sur la base d'un capital de 30 471 839 dinars après augmentation par conversion de créances.